

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2022-077

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2022

Sommaire

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Logement Ville et Rénovation Urbaine

26-2022-06-21-00001 - Arrêté préfectoral du 21 juin 2022 fixant la
composition de la commission consultative des gens du voyage (3 pages)

Page 3

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2022-06-21-00001

Arrêté préfectoral du 21 juin 2022 fixant la
composition de la commission consultative des
gens du voyage

REF : 2022-SLVRU-109

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
EN DATE DU 21 JUIN 2022
FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU
VOYAGE

La Préfète de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage, modifié par le décret n°2017-921 du 9 mai 2017

Vu la circulaire n°NOR IOCA 1022 704 C du 28 août 2010 relative à la révision du schéma départemental des gens du voyage ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2021 relatif à la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu les demandes des collectivités ;

Vu les propositions des associations représentatives ;

SUR PROPOSITION DE MADAME LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA DRÔME

ARRÊTE

Article I : composition

La composition de la commission départementale consultative des gens du voyage est renouvelée comme suit :

Représentants de l'Etat

Membres titulaires	Membres suppléants
La préfète de la Drôme	Son représentant
La Directrice Départementale des Territoires	Son représentant
La Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et des Solidarités	Son représentant
L'Inspecteur d'Académie	Son représentant
Le Commandant du Groupement de gendarmerie	Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique

Représentants du Département de la Drôme désignés par le Conseil Départemental

Membres titulaires	Membres suppléants
La Présidente du Conseil Départemental	Son représentant
Françoise CHAZAL, Vice-présidente chargée des Solidarités humaines, de l'Autonomie, de l'Enfance, de la Préfention, de la Parentalité et de la Santé	Nathalie ZAMMIT, Vice-présidente chargée de l'Aménagement, du Développement territorial et des Dynamiques durables Corinne MOULIN, Conseillère départementale déléguée à l'Ingénierie publique et à l'Aide aux territoires Fabrice LARUE, Conseiller départemental
Michel BRUNET, Conseiller départemental délégué à l'Action sociale	
Marie FERNANDEZ, Conseillère départementale déléguée au Numérique et à l'Inclusion numérique	
Geneviève GIRARD, Conseillère départementale déléguée au Logement, à l'Habitat et à la Coopération décentralisée	

Représentant des communes

Membre titulaire	Membre suppléant
Christian BORDAZ, maire de Génissieux	Julien DUVOID, maire de Sauzet

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale du département

Membres titulaires	Membres suppléants
Didier BESNIER, CC Drôme Sud Provence	Francis FAYARD, CC du Val de Drôme
Karine GUILLEMINOT, Valence-Romans Agglo	Gérard ORIOL, CC Porte de DrômArdèche
Xavier ANGELI, Arche Agglo	Marlène MOURIER, Valence Romans Agglo
Pascal BEYNET, Montélimar Agglo	Philippe LABADENS, Valence Romans Agglo

Personnalités désignées par le préfet sur proposition des associations représentatives des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage

Membres titulaires	Membres suppléants
Sophie Mimoun, ASNIT	Brigitte Feutry, ASNIT
M. Romaric MARTEL Responsable AGDV 26/07	Mme Gaïa DE LEIDI, AGDV 26/07
Mme Yvonne SOULES, mouvement évangélique	M. Joseph SOULES, mouvement évangélique
Mme Caroline GUERDENER	M. David GOUSSIN
M. Michel JEAN, ANGVC, aumônerie catholique des gens du voyage	M. Joseph UHLMANN , aumônerie catholique des gens du voyage

Représentants désignés par M. le Préfet sur proposition de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et de la Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drôme Loire

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Stéphane FERNANDEZ pour la CAF	M. Philippe ROUSTAND pour la CAF
M. Guy PERAN pour la MSA	M. Philippe AIGLON pour la MSA

Article 2 : participation

Les personnes qui en raison de leur compétence ou de leur implication dans la gestion des aires d'accueil et des gens du voyage pourront être invitées à participer aux travaux de la commission.

Article 3 : mandat

Le mandat des membres de la commission est de six ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Il prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné.

Article 4 : présidence et secrétariat

La présidence de la commission est assurée conjointement par le Préfet de la Drôme ou son représentant et par le Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Le secrétariat de la commission est assuré par la Direction Départementale des Territoires.

Article 5 : abrogation

L'arrêté préfectoral du 21 octobre 2021 relatif à commission départementale consultative des gens du voyage est abrogé.

Article 6 : délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes administratifs (RAA) de la Préfecture de la Drôme :

* Soit par la voie d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Drôme. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

* Soit par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - BP1135 - 38022 Grenoble Cedex.

* Le Tribunal administratif de Grenoble peut aussi être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Article 7 : publication et exécution

La Secrétaire Générale de la préfecture de la Drôme et la Directrice Départementale des Territoires sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Fait à Valence, le 21 juin 2022

La Préfète,

Signé

Elodie DEGIOVANNI